

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	6 (1960)
Heft:	6
Rubrik:	Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE FÉDÉRALE

Un canton dont on parle peu...

Le canton dont on parle peu, c'est bien le canton de Berne, parce que Berne, tout court, est pour les Confédérés le siège de la Confédération, de son gouvernement et de sa vaste administration. Eh bien ! descendant la vieille ville, nous découvrons tout un monde bernois qui est purement cantonal, avec un Conseil exécutif de neuf membres, qui vient de se compléter par l'élection du vétérinaire Hans Tschumi, ancien président du Grand Conseil, un Parlement de 200 membres, qui vient de terminer une session de trois semaines et d'élire des nouveaux présidents, pas moins de six : président et vice-président du Conseil exécutif, président et deux vice-présidents du Grand Conseil, et président de la plus haute autorité en matière de jurisprudence fiscale. Cette haute charge est devenue vacante à la suite de la mort prématurée de M. Rodolphe Kellerhals, à l'âge de 63 ans, un grand juriste, homme fin et lettré parlant plusieurs langues, fils du célèbre pionnier de l'éducation des délinquants et neveu de feu le président de la Confédération, Carl Scheurer, avec lequel l'étudiant en droit partageait à l'époque la demeure.

Le nouveau conseiller d'Etat Hans Tschumi, représentant du parti paysan de l'ancien canton, est l'homme qui, en 1947, a prétendu qu'il était impossible de confier l'importante direction des travaux publics à un conseiller jurassien. De là, une véritable haine des Jurassiens contre le docteur Tschumi qui, lors de son élection, a trouvé une opposition décidée dans le Jura bernois tout entier. Lorsqu'il a prêté serment, les députés jurassiens ont encore une fois réclamé qu'il s'excuse de ses propos peu prudents, et le nouveau magistrat a, sans hésitation, cédé à cette demande. Si bien que les Bernois de l'ancien canton ont trouvé ce geste exagéré, après 13 ans. Mais le séparatisme jurassien n'a nullement désarmé et, malgré la votation du 5 juillet 1959 et tous les efforts du gouvernement pour apaiser les esprits, un certain malaise jurassien subsiste.

Un héritage de l'économie de guerre

Le 29 mai, après une campagne des plus faibles, le peuple suisse a voté la prolongation du régime du contrôle des prix et loyers. A vrai dire, le Conseil fédéral aurait voulu liquider cet héritage de l'économie de guerre, mais il rencontra une opposition farouche de la part des locataires. En effet, dans bien des villes suisses, il y a toujours pénurie de logements, quoique la construction de nouveaux logements atteigne des chiffres records. Seulement, ces logements neufs sont chers, trop chers pour les nouveaux mariés, et les vieilles demeures, peut-être moins confortables, sont bien bon marché, mais occupées par des locataires anciens et protégés par le contrôle des loyers. Or, un jour ou l'autre, il faudra mettre fin à cette division. Mais voilà que, pour quatre ans encore, on a finalement trouvé un

compromis prévoyant un système moins rigoureux, qui tient compte de la situation quelque peu différente dans les régions diverses du pays. Ce compromis, qui ne fut pas pour plaire aux propriétaires des immeubles, et ne donna guère satisfaction aux locataires, a été accepté dans une certaine indifférence et abstention aux urnes : 431.986 oui, 125.120 non, tous les cantons disant oui.

La Suisse et la politique mondiale

Grand fut l'étonnement des Suisses lorsqu'à la veille de la conférence au sommet la police appréhenda deux fonctionnaires de l'Ambassade soviétique à Berne qui se livraient à une activité d'espionnage dirigée contre la Suisse et contre une tierce puissance. Ces deux novices de la « diplomatie » ont été invités à quitter le territoire suisse aussi rapidement que possible. Le lendemain, le Ministère des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. présenta une note diplomatique à l'Ambassadeur suisse à Moscou en établissant arbitrairement un rapport entre cette arrestation de deux fonctionnaires soviétiques et le survol du territoire russe par un avion américain, voire même un lien entre l'action policière suisse et la conférence de Paris, en prétendant que la police suisse aurait voulu « organiser une provocation ». C'est dans un ton aussi digne que ferme que le Conseil fédéral repoussa ces reproches, en rappelant aux Russes que même un petit pays a le droit de se défendre contre des espions couverts par l'immunité diplomatique. Il va sans dire que ce cas a fait beaucoup de bruit dans le monde entier, au moment où les Russes ont torpillé la conférence au sommet et fait appel au Conseil de sécurité de l'O.N.U.

Pour la deuxième fois, au cours de cette année, le président de la Confédération, M. Max Petitpierre, s'est déplacé à l'étranger. Accompagné par le vice-président Wahlen, M. Petitpierre s'est rendu à Lisbonne, en qualité, non pas de président, mais de simple chef du département politique, pour assister à une séance des ministres de la zone de libre-échange. En même temps, M. Willy Spuehler assista à Paris à la conférence des ministres de transport des pays de l'O.E.C.E. De plus en plus ces organisations exigent la présence de nos gouvernements à l'étranger. Mais si les autres pays sont dans la même situation, ils ont en général plusieurs douzaines de ministres et sous-secrétaires d'Etat, tandis que la Suisse n'a que sept conseillers fédéraux...

Quatre semaines de Parlement

Les Chambres fédérales ont ouvert une session de quatre semaines à peu près, bien que la réforme de l'armée fût renvoyée à la session d'automne.

La session d'été est tout d'abord réservée à l'examen du rapport de gestion du Conseil fédéral, c'est-à-dire les Chambres discutent abondamment l'activité du

(Suite page 18).

On peut cependant escompter que de nombreux Suisses à l'étranger auront droit à des mesures de réadaptation dans le pays où ils résident, grâce à la conclusion d'accords de réciprocité en matière d'assurances sociales.

b) Les rentes A.I. et l'allocation pour impotent.

Les assurés qui ont payé des cotisations durant une année au moins ont droit aux rentes ordinaires de l'A.I. s'ils sont invalides pour la moitié au moins (dans les cas pénibles, pour les deux cinquièmes au moins). Si l'invalidité est d'au moins des deux tiers, l'assuré reçoit une rente entière, sinon une demi-rente seulement.

Ces rentes consistent en rentes simples d'invalidité (auxquelles s'ajoutent le cas échéant des rentes complémentaires pour l'épouse et pour les enfants) ou en rentes d'invalidité pour couples. Le montant de la rente simple d'invalidité est le même que celui de la rente de vieillesse simple (900 à 1.850 fr. par année) ; si la durée de cotisations est incomplète, la rente A.I. est réduite comme la rente A.V.S.

Lorsqu'ils sont impotents à tel point qu'ils ont besoin de soins spéciaux et d'une garde, les invalides nécessiteux ont droit, en plus de la rente, à une allocation pour impotent de 300 à 900 fr. par an.

Les prestations dont nous avons parlé sont aussi accordées aux assurés déjà affiliés à l'assurance facultative et qui sont devenus invalides avant le 1^{er} janvier 1960.

c) Les prestations de secours.

L'assurance peut accorder, selon les circonstances, des prestations de secours aux Suisses à l'étranger qui n'ont adhéré à l'assurance facultative qu'en 1960, s'ils sont invalides et nécessiteux. Il en ira de même des invalides de naissance qui adhéreront à l'assurance facultative lorsqu'ils auront vingt ans, mais n'auront droit à une rente, ni de l'assurance invalidité suisse, ni d'une assurance invalidité étrangère.

Les formules nécessaires doivent être demandées aux ambassades, légations ou consulats de Suisse, qui donneront de plus amples renseignements aux personnes qui le désirent.

CHRONIQUE FÉDÉRALE

(Suite de la page 16)

gouvernement et de l'administration au cours de l'exercice 1959. Cette revue est naturellement combinée avec un examen critique de la politique à suivre dans l'avenir, puisque toutes les mesures d'une certaine importance exigent un assez long temps pour mûrir. Or, si les Chambres liquident un grand nombre d'affaires urgentes, telles que le financement de l'écoulement du lait, la réorganisation des P.T.T. qui aspirent à une plus grande autonomie selon le modèle de celle des Chemins de fer fédéraux, le compte de l'Etat, d'ailleurs très réjouissant, les premiers pas pour la réunion des deux Bâles, un nombre encore plus impressionnant d'affaires plus importantes reste : le statut légal de l'horlogerie, la

réforme de l'armée, la loi sur la formation professionnelle, la loi sur le travail, gros morceau de la législation sociale, la protection civile, la loi sur le film, la juridiction administrative, la révision du code pénal, la loi sur les cartels, la vente à tempérament, la copropriété et la propriété par étages, etc..., etc...

La rapidité du développement économique et social dépasse celle de la législation, l'administration se plaint d'être surmenée, les experts font défaut, et les parlementaires qui, en Suisse, ne sont pas des politiciens de carrière sont choqués par la longueur et la lenteur des sessions.

Mais, dès qu'un débat s'ouvre, 20 à 30 conseillers nationaux s'inscrivent pour prendre part aux débats, en trompant ainsi, inévitablement, séances et sessions. Seule la chaleur estivale est à même de freiner ce zèle. Et l'été s'annonce en effet de la manière la plus séduisante.

Hermann BOESCHENSTEIN (Berne).

Importante société, près de Lucerne, offre à jeune femme suisse place de secrétaire de Direction générale. Sont exigées : sténographie et parfaite connaissance des langues allemande et française. Connaissance de l'anglais souhaitée. Ecrire avec curriculum vitæ. Faire offres à la Rédaction, n° 200, qui transmettra.

BON DE REDUCTION à adresser sans engagement à

PERRIN

53, rue de la Fédération, Paris, XV^e - SEG. 84-03

DÉMÉNAGEMENTS - GARDE-MEUBLES

Groupage routier de Mobilier toute la France

Prière de m'adresser gratuitement votre devis pour mon déménagement de Etg à Etg suivant liste jointe.

Votre Inspecteur peut me rendre visite le à ... h.
Nom et adresse Tél.

COMPLEXE ANTIRIDES DIADERMINE-S

empêche la formation
des rides
arrête leur évolution

le pot : 5 NF

BONETTI Frères - BELLINZONA-Suisse - MALAKOFF-Seine